

Les affaires ont été suivies cette semaine, ce qui dégage d'autant la situation.

Les nouveautés et articles brochés n'ont pas eu autant de chance : du reste, il n'y a pas encore de temps perdu, car la vente de ces articles se fait principalement en mars et avril.

Il y a une assez grande activité dans la filature de laines, sans augmentation de prix cependant ; les établissements fermés ne jugent pas encore à propos de rouvrir. L'exportation des fils de laine est à peu près nulle cette année.

Les transactions en laines peignées sont encore lourdes, mais on doit s'attendre à un prochain réveil. — Par contre, il s'est fait considérablement d'affaires en cotons filés n° 40 et 48, avec une hausse marquée. — On signale même quelques affaires en cotons fins, mais pour la spéculation, car il n'y a pas d'emploi de ces sortes en ce moment.

J. REBOUX.

On nous écrit de Bradford :

« On constate une amélioration visible dans le cours des laines, principalement dans les belles qualités de laine lustrée. Le peu qui reste de ces sortes de laines contribue à raffermir les cours, et on obtient facilement un denier de hausse sur les prix de la semaine dernière. Les laines sont fort recherchées. Les laines communes sont délaissées, et le prix n'a pas changé.

« On ne signale pas d'augmentation dans le cours des tissus. Il s'est fait cependant assez bien d'affaires pour la France, mais l'Amérique et les autres pays ne demandent rien. Certains fabricants de nouveautés paraissent fort occupés. Il y a encore des stocks considérables de tissus unis, ce qui empêche les prix de se relever. »

Liverpool, 15 février.

Dépêche de la maison Robert Funke & Cie  
Marché animé ; ventes, 45,000 balles. fair jumel, 9 3/4 ; good fair Pernam, 9. Tendence à la hausse.

## CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le *Moniteur* :

« La commission instituée en 1863 par le ministre de l'intérieur pour fixer les bases de la répartition des souscriptions centralisées au Trésor en faveur des ouvriers sans travail, vient de se réunir de nouveau sous la présidence de M. Schneider, président du Corps législatif. Elle a été d'avis, sur la proposition du ministre de l'intérieur, de procéder à la distribution des souscriptions qui ont été recueillies depuis la dernière répartition. « Le montant de ces souscriptions, s'élevant à 403,368 fr. 30 c., vient d'être distribué, d'après des bases uniformes, entre les départements qui renferment des ouvriers appartenant à l'industrie cotonnière. »

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, dit le *Moniteur de la Meurthe*, qu'en vertu de la convention conclue le 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, le délai fixé pour le retrait de la monnaie d'appoint expire le 31 décembre prochain.

Afin d'éviter des pertes, le public fera donc bien de saisir toutes les occasions de verser la monnaie à l'ancien titre dans les caisses publiques, qui les reçoivent sans limitation de quantité.

Les pièces à démonétiser sont : pour la France, celles de 20 c. et de 50 c. antérieures à 1864 ; et celles de 1 fr. et de 2 fr. frappées avant 1866 ; pour la Belgique, celles de Léopold I<sup>er</sup>, et, pour la Suisse et l'Italie, toutes celles d'une date précédant 1863.

Demain dimanche, à trois heures, M. Motte-Bossut, chevalier de la Légion d'Honneur, remettra au nom de l'Empereur, en présence de M. le Maire de Louvain, du conseil municipal et des diverses autorités de cette ville, la croix de l'ordre de la Légion d'Honneur à M. Deffrenne, ex-caporal de la ligne dans la Grande-Armée. M. Deffrenne est âgé de 87 ans.

Par décision ministérielle, M. Gérard vient d'être nommé à l'emploi de gendarme à cheval, à la résidence de Roubaix.

Dans son audience du 16 août dernier, le tribunal de Lille avait rendu dans l'affaire intentée par M. Preux à MM. Amédée Prouvost et Cie, un jugement qui condamnait ces derniers à payer une somme de cinq cents francs à titre de dommages et intérêts, et prononçait la confiscation des organes reconnus contrefaits dans les machines décrites au procès-verbal.

Nous apprenons que, par arrêt du 22 janvier 1868, la Cour de Douai a réformé le jugement de Lille, déchargé MM. Amédée Prouvost et Cie de toutes condamnations, et, au contraire, condamné M. Preux à leur payer cinq cents francs de dommages-intérêts, à raison de sa poursuite reconnue mal fondée.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Depuis l'établissement dans la rue

des Arts d'une écurie pour la vente des chevaux, le quartier de la rue d'Inkermann et de la rue de Arts devient dangereux par la présence de chevaux qu'on dresse sur le sol de ces deux rues. C'est à tel point que beaucoup de personnes, surtout les femmes et les enfants, craignent à certains moments de passer dans ces rues ou des chevaux s'agitent, se cabrent ou fournissent des courses incohérentes et toujours dangereuses.

Ainsi, avant-hier, un cheval furieux, traînant derrière lui un brancard brisé, parcourait au grand galop en tous sens la rue d'Inkermann et pouvait occasionner les plus grands malheurs ; c'est par un hasard providentiel que quelques personnes n'ont pas été écrasées contre les façades des maisons. La conversion des rues en manège de dressage pour chevaux et voitures ne nous semble pas un fait qu'on puisse tolérer, car, il constitue un danger permanent, éloigne les passants, jette les femmes et les enfants, et déprécie les propriétés du quartier.

Nous attirons l'attention de l'administration municipale sur ce point, convaincu qu'elle tiendra à mettre fin à cet état de choses anormal et portant atteinte aux intérêts et à la sécurité d'un grand nombre de personnes.

Nous avons donc recours à cet effet aux colonnes de votre estimable journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Un abonné. »

Voici le programme du Concert qui sera donné par la *Grande Harmonie* à ses membres honoraires, demain dimanche 16 courant, à sept heures du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville :

### PREMIÈRE PARTIE

1. Ouverture de *Marco-Spada*, exécutée par la *Grande-Harmonie*. — Auber.
2. Air de *Martha*, chanté par M. de Monti. — Flotow.
3. Fantaisie brillante, inédite, pour violon, jouée par M. Leenders. — Leenders.
4. Air de *Linda di Chamouni*, chantée par Mlle L. Harris. — Donizetti.
5. Le *Chartreux*, mélodie dramatique, chantée par M. Dujardin. — Cie Feraen.
6. Chansonnettes, par M. Peeters. — De Bouillé.

### DEUXIÈME PARTIE

1. *Elisa ou le Mont Saint-Bernard*, ouverture de Chérubini, arrangée et dédiée à la musique de Roubaix, par M. Lefranc, chef de la musique de Douai. — Chérubini.
2. Air de *Lucia*, chanté par Mlle L. Harris. — Donizetti.
3. *Haydée (A la voix séduisante)* chanté par M. Dujardin. — Auber.
4. Fantaisie brillante pour violon, sur le *Trouvère*, composée et exécutée par M. Leenders.
5. *Louise Mill*, chanté par M. de Monti. — Verdi.
6. Romance de *Martha*, par Mlle L. Harris. — Flotow.
7. Valse de *Roméo et Juliette*. — Gounod.
8. Chansonnettes, par M. Peeters.

Le piano sera tenu par M. Ferdinand Lavainne fils.

Les rares personnes qui traversent parfois le square Notre-Dame, ont sans doute remarqué le triste état des quatre statues placées près du bassin. Elles ont beaucoup souffert de l'hiver. L'Agriculture et l'Industrie dépérissent de jour en jour ; on voit bien qu'elles n'ont pas été suffisamment protégées. Les Arts sont aussi bien châtiés ; ils deviennent d'un réalisme effrayant et la Peinture, toute maquillée, semble se conformer à leurs tristes pensées.

Il faudra pourtant modifier cette déplorable situation. Une réforme radicale sera peut-être nécessaire... dans les moyens employés pour mettre ces statues à l'abri de l'intempérie des saisons.

Il y a six mois environ, un colombo-ophile de Roubaix confia à un de ses amis qui partait pour Madrid, deux douzaines de pigeons voyageurs. Arrivé dans la capitale de toutes les Espagnes, l'ami lacha les pigeons, mais vingt seulement revinrent à Roubaix.

Le colombo-ophile a reçu, il y a peu de jours, une lettre de son ami qui lui donne un détail curieux sur le sort d'un des quatre pigeons disparus. Ce pigeon a été tué dans l'Aragon, près de Saragosse. Le paysan qui l'abatit s'étonna de trouver sous l'aile des cachets imprimés comme ceux qu'on met sur les lettres. L'affaire vint aux oreilles du gouverneur qui, craignant que ce ne fut un moyen de communications mystérieuses, en référa immédiatement à Madrid. Aussitôt, le télégraphe transmit l'ordre de plumer le pigeon, de saisir ceux qu'on pourra apercevoir encore et les plumes sur lesquelles les cachets à encre bleue avaient imprimé quelques mots en langue française sont envoyées à Madrid.

L'enquête apprend bientôt la vérité et calma les inquiétudes. Les pigeons roubaixiens n'étaient pas des conspirateurs ; ils n'avaient rien tenté contre l'Escurial...

Jeudi soir, un employé de commerce, M. G..., sa femme, ses deux enfants et sa servante furent pris de vives douleurs d'entrailles, après avoir, les jours précédents, souffert de maux d'estomac. Le médecin qui fut appelé, soupçonna aussitôt

un empoisonnement. Il interrogea, examina les restes d'aliments qu'il trouva dans la cuisine et ne tarda pas à découvrir un morceau de pain sur lequel il y avait encore du phosphore. Toi il s'expliqua alors : on avait la mauvaise habitude — les enfants surtout qui trouvaient là un amusement — de frotter sur la table de la cuisine des allumettes chimiques et la servante se rappela fort bien que le pain avait séjourné assez longtemps sur cette table.

Heureusement, cet accident n'a eu aucunes suites fâcheuses.

Hier soir, un jeune homme assez bien vêtu, ayant un livre sous le bras, marchait à pieds nus dans la rue Neuve-Fontenoy et ne cessait de crier : *Je suis philosophe !* Cette position singulière avait attiré près de lui plusieurs personnes : une d'elles reconnut le fils d'un riche cultivateur des environs de Tourcoing, et l'emmena. On n'a pas tardé à s'apercevoir que ce malheureux venait d'être atteint d'une fièvre cérébrale qui l'avait jeté soudainement dans un état complet d'aliénation mentale.

Ce matin, on a retiré du canal, près le pont Duriez, le cadavre du nommé Auguste Lefebvre, tisserand, demeurant hameau de la Potellerie.

Cet homme n'avait pas reparu à son domicile depuis le dimanche 2 février. Dans la soirée de ce même jour, il se prit de querelle dans un cabaret avec un individu qui lui porta à la tête un coup violent dont son cadavre porte encore la marque.

On ignore si cette mort est accidentelle ou si elle doit être attribuée à un suicide.

Auguste Lefebvre laisse une veuve et cinq enfants.

Il était âgé de 45 ans.

Hier vers midi, on a retiré d'une fosse dépendant d'une propriété de M. Carlos Cordonnier, au Blanc-Seau, le cadavre d'une petite fille de deux ans, nommée Philomène Logez. Cette enfant appartenait à d'honnêtes ouvriers.

Dans la nuit du 12 au 13, des malfaiteurs ont pénétré dans un atelier de tissage de Leers, occupé en commun par des ouvriers travaillant pour des fabricants de Roubaix ; ils ont enlevé sept pièces de tissus dont la valeur est évaluée à 1023 fr.

On a pu suivre les traces des voleurs jusqu'à la station de Néchin. La gendarmerie française procéda à une enquête de concert avec la gendarmerie belge.

Un autre vol a été commis jeudi matin, chez M. Louis Watine, fabricant, place de la Liberté. On a enlevé deux pièces de velours pour gilets, évaluées à 300 fr.

Ce matin, vers sept heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré dans une maison de la rue de Tourcoing, occupée par un tailleur. Grâce aux secours promptement apportés, tout danger n'a pas tardé à disparaître.

Un jardinier de Marq-en-Barœul, le sieur Pierre Vandeville, est poursuivi pour abus de confiance commis au préjudice de la femme Flour, de Roubaix.

Le nommé François-Gustave Patou, de Roubaix, soldat de la classe 1866, vient de quitter la France en état de désertion.

Un épiciériste-débitant de liqueurs, le sieur Téléphore Desrumaux, demeurant quartier du Calvaire, s'était couché avant-hier après avoir, suivant son habitude, fait une tournée dans sa boutique et s'être assuré que tout y était en ordre. Quelle ne fut pas sa surprise, hier matin, en se levant, de se trouver au milieu d'une mare d'eau-de-vie, dont l'odeur le suffoqua tout d'abord en entrant dans la boutique. Examen fait, il reconnut que le robinet d'un baril contenant environ 100 litres d'eau-de-vie était brisé et que le baril était complètement vide. Le sieur Téléphore Desrumaux s'assura d'abord que les fermetures du magasin étaient intactes ; en continuant ses recherches, il trouva près du tonneau deux bouteilles brisées ayant contenu des liqueurs.

De plus en plus étonné, le sieur Téléphore Desrumaux voulut poursuivre ses investigations jusqu'au bout et pria quelques personnes de l'aider à déviter son comptoir, seul point qui lui restait à vérifier. C'est là seulement qu'il eût le mot de l'énigme. Il trouva dans un coin un rat complètement ivre et il conclut de la présence de cet animal, que c'était à lui que l'accident devait être attribué.

Or, voici comment le sieur Téléphore Desrumaux explique ce fait bizarre : le rat, en passant sur les rayons placés au-dessus du tonneau, aura renversé les deux bouteilles, lesquelles en tombant auront brisé le robinet. Le dommage occasionné par cet accident est évalué à plusieurs centaines de francs.

### VILLE DE ROUBAIX.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 17 février, à 8 h. 1/4 du soir DE L'ALCOOL.

1° Historique de l'alcool ; ses effets funestes. Découverte de l'esprit-de-vin et des teintures alcooliques. Emploi de l'alcool en médecine. Distillation. Appareil à distillation continue de Derosme et Cail ;

2° Recette : Préparation de l'Ambroisie, liqueur d'un goût agréable et jouissant de la propriété de faciliter la digestion.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 19 février, à 8 h. 1/4 du soir. DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Machines d'Otto de Guericke. Machine de Ramsden. Machine de Van Marum. Machine hydro électrique.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## MENUS PROPOS

Comme le maître d'hôtel vous demande : — Monsieur prend-il un potage à la bisque ou un potage Colbert ? — Beaucoup de personnes nous font l'honneur de nous adresser cette question : — Aimez-vous mieux l'amende ou la prison ?

À vous franchement parler la question est embarrassante et comme l'invité bésite un instant entre les deux potages, il nous est bien permis d'hésiter entre les deux plats du jour de l'administration. Tout d'abord le gouvernement ne devait nous offrir qu'un seul plat, dit de résistance, se composant d'une amende considérable ; ensuite on a pensé à ajouter encore à ce festin la prison comme supplément, de façon qu'à l'avenir nous n'aurions comme par le passé que l'embarras du choix ; l'amende sera plus considérable et la prison sera la même.

C'est toujours ça de gagné.

La discussion qui est engagée à ce sujet doit frapper le lecteur de la campagne d'une certaine stupefaction. Un jour on lui dit :

— La prison est un piédestal pour les journalistes. Supprimons-la !

Et l'homme de la campagne prenant le discours à la lettre, se fait ce raisonnement :

— Il paraît qu'on expose le journaliste condamné sur le pont Neuf, à côté de la statue d'Henri IV.

Huit jours ont suffi pour opérer une transformation radicale dans l'opinion. Ce qui était un piédestal la semaine dernière ne l'est plus aujourd'hui. On a fini par se convaincre d'une chose bien simple, à savoir que le journaliste placé à Sainte-Pélagie sur un piédestal, entre cour et jardin, ne faisait pas une concurrence déloyale au Louis XV de la place des Victoires, par ce seul fait qu'il ne se trouve consigné dans aucun guide. Il y a donc des chances pour que l'on conserve le petit piédestal sur lequel l'honorable M. Peyrat, de l'*Avenir National*, vient de grimper pour un mois. Les étrangers qui voudraient contempler cette œuvre d'art, sont prévenus qu'ils auront à se procurer un billet de faveur qu'on délivre à la Préfecture.

FIGARO.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Paul-Constant-Joseph Dhalluin, fabricant, et Elisa-Henriette-Marie Delbaud, rentière.

Louis Willem, employé de commerce, et de Marie-Laure-Azemia Marche, sans profession.

Pierre Parent, chauffeur-mécanicien, et Rosalie Gaillet, journalière.

Louis Leuridan, cultivateur, et Aménie-Octavie Meunisse, sans profession.

Léopold Deridder, tisserand, et Marie-Thérèse Mestdagh, dévideuse.

Guilbert-Joseph Willem, ourdisseur, et Liévine-Mélanie Carice, journalière.

Louis-Joseph Corron, mécanicien, et Julie-Adélaïde Deladrière, couturière.

Auguste Vancaeynest, tisserand, et Hortense Dekoninck, journalière.

Henri-Désiré-Charles Attaer, garçon-bouvier, et Anne-Catherine Crauwels, demoiselle de magasin.

Léon Moerman, tisserand, et Florine Hallumiez, tisserande.

Henri-Joseph Gatel, tisserand, et Marie-Thérèse Carotte, bobineuse.

Henri-Groix, tisserand, et Marie-Amélie Selliez, tisserande.

Achille-Hector Loridant, tisserand, et Adèle-Julie Hus, tisserande.

Joseph-Isidore Brants, tisserand, et Marie-Elisabeth Gielen, tisserande.

Théophile-Jean-Baptiste Boncourt, tisserand, et Adolphe Duhaubois, soigneuse.

Benoît Delcourt, ouvrier teinturier, et Hortense-Joseph Prouvost, soigneuse.

Pierre-Henri Mullier, tisserand, et Marie-Catherine Lefebvre, tisserande.

Louis-François Adriaenssens, teinturier, et Heloise-Joséphine Leruste, sans profession.

François-Fidèle Vanderborgh tisserand, et Judith-Joséphine De Kock, tisserande.

Jean-Baptiste Morelle, tisserand, et Apolline-Joseph Dherbecourt, soigneuse.

Charles-Joseph Dhalluin et Marie-Rosalie-Amélie Declercq, tisserande.

Florimond Christiaen, marchand de charbons, et Charlotte Choquet, sans profession.

### NAISSANCES.

8 février. — Alphonse Charles Louis, fils légitime de Bruno Vandamme et de Thérèse Colette Dujardin.

Jean Baptiste, fils légitime d'Auguste De Mil et de Marie Mallefoot.

Marthe Apolline Hermance, fille légitime de Désiré Achille Bernaert et de Hermance Cécile Wellecomme.

Marie Rachel, fille naturelle de Clémence Hancelin.

Maria Clara, fille légitime de Louis Dé-

siré Dufermont, et d'Agnès Joseph Tiberghien.

Charles Eugène, fils légitime de Désiré Florimond Lefebvre et de Catherine Louise Dhellin.

Marie-Julie, fille légitime de Jean Baptiste Voet et d'Hermance Monnier.

Alfred, fils légitime de Jean Baptiste Daimine et de Zénobie Joseph Michon.

9 février. — César Pierre, fils légitime d'Eugène Louis Masselis, et de Jeanne Catherine Waeters.

Maria, fille légitime d'Augustin Van Laere et de Mélanie De Bro.

Adophe Jean, fils légitime de Jean Baptiste Noël et d'Adolphe Clémentine De-loore.

François, fils légitime de Désiré Decorte et d'Eugénie Darras.

Jules, fils légitime de Joseph Meyer et de Marie Marguerite Delbecq.

Alfred, fils légitime de Joseph Meyer et de Marie Marguerite Delbecq.

Evariste Honoré, fils légitime de Charles François Vanpouque et de Dominique Dedecker.

Marie Aimée, fille naturelle d'Aimée Henriette Hennekin.

Gustave Victor, fils légitime de Gustave Victor Delaplace et de Florine Desmettre.

Irma Apolline, fille légitime de Grégoire Broutain et d'Anne Louise Delberghe.

César, fils légitime Séverin Bekaert et de Mathilde Dhaené.

Alphonse Félix, fils légitime de Pierre Félix Lanneau et de Louise Marie Saran.

Henri, fils naturel de Félicie Delmazure.

Lievin, fils légitime de Louis Bogaert et de Mathilde Camille Impens.

Jeanne, fille légitime d'Alexandre Auguste Delaunoy et d'Augustine Adélaïde Dhondt.

Jean Emile Alfred, fils légitime de Léonard Simar et de Céline Masquillier.

10 février. — Daniel, fils légitime de Philippe Jacques Hoef, et de Marie Théry.

Joseph, fils légitime de Jean Verpoort et de Philomène Vangillewe.

Pierre Charles, fils légitime d'Auguste Edmond Huart et d'Hortense Elisa Arlot.

Pierre, fils légitime de J.-B. Geeroms et de Marie Sophie Desutter.

Maria, fille légitime d'Emile Fromont et de Catherine Merciez.

Honorine, fille légitime de Louis Eugène Lebrun et d'Honorine Haerhont.

Pierre Adolphe, fils légitime de Pierre Henri Loncke et d'Emilie Selosse.

Charles Louis, fils légitime d'Henri Moons et d'Anne Marie Bruyninck.

11 février. — François Casimir, fils légitime de Casimir Joseph Hage et de Cornélie Lannoy.

Paul Joseph, fils légitime de Casimir Joseph Hage et de Cornélie Lannoy.

Angèle, fille légitime de Louis Joseph Mahieu et de Céline Tahon.

Ferdinand Joseph, fils légitime de Ferdinand Joseph Coussart, et de Catherine Coïn.

Cécile, fille légitime d'Arthur Antoine Dupont et de Victorine Alexandrine Fournier.

Jules, fils légitime de Louis Joseph Lepers et de Césarine Alphonsine Joseph Willem.

### COURS DE LA BOURSE

Du 15 Février 1868

Cours de	jour	Cours précédent
30/0	68 85	— 40/0 69
40/0	100 30	— 41/2 100 25

### VENTE & LOCATION DE PIANOS

CÉSAR DELESPAUL  
PROFESSEUR DE MUSIQUE  
RUE DU CUIROU, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. — Grande facilité de paiement.  
Les pianos sont vendus avec garantie sur facture. 7335b.

### AVIS

Il s'emploie dans la fabrication des articles de Roubaix et de Tourcoing une très grande quantité de chaînes simples. Ces chaînes sont souvent mal préparées, il s'ensuit que les étoffes de couleurs pâles sont toujours barées et tachées par la colle. Une personne, expérimentée dans la fabrication, vient de découvrir un excellent procédé, qui peut certainement obvier aux inconvénients signalés depuis si longtemps, et offre d'expérimenter son procédé dans une seule maison de Roubaix ou de Tourcoing.

S'adresser par lettre aux initiales O. O. Bureau du *Journal de Roubaix*.

19f. 7489

### EN VENTE

CHEZ J. REBOUX  
LIBRAIRE

Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

PRIX 1 FR. 50.

### Estaminet à louer

À louer très avantageusement pour en finir de suite, une jolie maison, avec balcon, à usage d'estaminet, située rue Dercresse, près l'église Ste-Elisabeth. S'adresser même rue, 76 7493